

L'INCLUSION

La notion contemporaine d'inclusion, se veut penser et poser les organisations sociales (école, établissements spécialisés, services publics...) de manière différenciée à ce qui est encore nommé dans cette Loi de 2005 c'est-à-dire « intégration de la personne handicapée ». Ce schéma simple (voire simpliste) l'illustre :



On peut y voir assez clairement le souhait que chaque membre d'un tout, même s'il est différent, bénéficie d'une place pleine et entière quel que soit sa couleur (schéma) où, avec le public accueilli à l'ESAT, quel que soit sa situation de handicap, ses compétences, ses difficultés, ses particularités...

En 2008, à la conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO, l'inclusion est : « une question de respect des droits de l'homme, qui touche prioritairement les orientations de politique générale d'un pays. (...) Elle est donc indissociable de la manière dont on conçoit le type de société et de bien être que l'on souhaite et de la manière dont on envisage le « vivre ensemble ». (...) Tendre vers une société inclusive constitue le fondement même du développement social durable (...) ».

En Europe, l'Union Européenne, constituée alors de 15 Etats membres, a défini en Mars 2000, à Lisbonne une très ambitieuse stratégie (dite stratégie de Lisbonne) pour faire de l'Europe un continent compétitif sur le plan économique tout en ayant une volonté puissante, en tout cas affichée comme telle, d'y associer une politique sociale inclusive : « L'inclusion sociale est un processus qui garantit que les personnes en danger de pauvreté et d'exclusion obtiennent les possibilités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle et qu'elles jouissent d'un niveau de vie et de bien être considéré comme normal pour la société dans laquelle elles

vivent. L'inclusion sociale leur garantit une meilleure participation aux processus de décision qui affectent leur vie et un meilleur accès à leurs droits fondamentaux ».

En France, cette modification internationale et européenne primant l'inclusion a induit d'abord une évolution terminologique, la politique de lutte contre l'exclusion devenant « la politique d'inclusion sociale ». Le 3 octobre 2007, Christine Boutin et Martin Hirsch ont présenté un « plan national d'action pour l'inclusion ». En Janvier 2013, le Comité Interministériel de Lutte contre l'Exclusion (CILE) officialise ce terme d'inclusion dans le « plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ». Cette vision de l'inclusion se développe dans différents champs avec l'objectif de lutter contre les inégalités sociales, de promouvoir l'autonomie des personnes et rechercher une société plus juste et plus égalitaire. Dans le secteur du handicap, l'inclusion est caractérisée par la recherche des potentialités et des besoins des personnes et vise l'adaptation de l'environnement, la participation des différents acteurs et le développement du pouvoir d'agir. Cela représente théoriquement un renversement de perspective par rapport à l'intégration des personnes en situation de handicap. La dimension sociale du handicap est clairement posée ainsi que la reconnaissance de la diversité des situations que ne doivent pas limiter l'accès aux services gouvernementaux ainsi que la participation active à la société.

L'anthropologue Charles Gardou travaille sur la question du handicap depuis longtemps. Il développe dans son ouvrage « La société inclusive parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule » un plaidoyer fort et un peu poétique pour l'avènement d'une société inclusive. Pour C Gardou, l'inclusion doit autoriser « chacun à apporter sa contribution à la vie sociale par toute une gamme d'accommodements et de modalités de suppléance pour garantir l'accessibilité des dispositifs. » (P 37). Afin d'affirmer sa thèse, C Gardou l'énonce autour de 5 axiomes :

« Nul n'a l'exclusivité du patrimoine humain et social » (P 38)

« L'exclusivité de la norme, ce n'est personne ; la diversité c'est tout le monde » (P 62)

« Il n'y a ni vie minuscule, ni vie majuscule » (P84)

« Permettre aux personnes en situation de handicap de vivre et d'exister » (P120)

« Tout être est né pour l'équité et la liberté » (P144)

Pour C Gardou, la plupart des personnes en situation de handicap sont dans la société sans y être réellement au sens où elles se trouvent accompagnées (prises en charge) par d'autres qui décident pour elles sans les prendre en compte comme sujets et acteurs de leur propre histoire et d'un récit commun. Elles peuvent être réduites au statut de patient ou d'utilisateur qui ne permet pas toujours une pleine participation à la vie économique, sociale et culturelle.

C Gardou tente ensuite de théoriser des éléments qui seraient nécessaires pour permettre à une personne fragilisée par le handicap d'exister, au sens où lui le définit c'est-à-dire une égale participation à la vie sociale de la cité. Un des premiers nommés est : « valoriser ses ressources, ses capacités, d'intensité et d'expression variable. Sous ses limites apparentes, ses compétences enfouies, ses talents, sa créativité ? Son génie singulier. Il n'est personne qui n'apporte une contribution du moins potentielle, à la culture et qui n'interroge le fonctionnement social. » (P 92).

Dans le cadre d'un accompagnement pas le travail, ce principe de mise en valeur des potentialités et compétences et d'un « génie singulier » prend beaucoup de sens. Par exemple, la création artistique a permis et permet encore à certains des travailleurs, artistes dans ce cadre, d'exposer, de vendre certaines de leurs œuvres, de bénéficier d'une exposition de leur talent et de leur créativité. Il sera dès lors nécessaire de pouvoir jauger avec ces personnes si ce que nomme C Gardou est vérifiable au prisme des ressentis des artistes de l'ESAT. C Gardou nomme aussi la nécessité d'entendre les personnes en situation de handicap en dépit parfois du manque voire l'absence de mots. C'est aussi une fonction des ateliers de création artistique et des instances de participation sociale à l'ESAT : offrir des espaces d'expression différenciés, libres et originaux via la création artistique, favoriser la possibilité de se raconter et de raconter son rapport au monde.

Une autre définition de l'inclusion peut prendre de l'intérêt dans le cadre de ce projet d'établissement. Elle est proposée par la fondation Laidlaw (basée à Toronto au Canada) qui œuvre pour la réduction des inégalités sociales via différents programmes de soutien aux études, recherches et la mise en œuvre de dispositif tel que par exemple un organisme de planification sociale qui travaille à améliorer l'équité, la justice sociale et la

qualité de vie à Toronto grâce au renforcement des capacités communautaires, à l'éducation et à l'analyse des politiques publiques : "L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société... Cinq pierres angulaires ont été identifiées : la reconnaissance valorisée, les opportunités de développement humain, l'implication et l'engagement, la proximité, le bien-être matériel ».

Ici sont nommés la reconnaissance valorisée, les opportunités de développement humain ainsi que l'implication et l'engagement qui sont trois critères pertinents afin de mesurer la fonction inclusive de l'activité de travail.

Les fonctions socialisatrices et inclusives sont des fonctions relativement proches dans leurs effets sur l'individu et sur la société. La sociologie des processus de Norbert Elias permet en particulier de rendre compte des dynamiques d'identification des individus et des groupes sur la longue durée. Pour Elias dans « la société des individus » (Fayard, 1991), « un être social, c'est un être qui a besoin de la société des autres hommes ». Pour lui, l'individu ne peut se comprendre en dehors de la société qui l'a formé. Il n'existe pas l'individu d'un côté et la société de l'autre. En fait, pour Elias, il n'est pas possible de comprendre un individu seulement par ses caractéristiques propres, il faut aussi l'expliquer par sa situation, sa place dans un groupe, une histoire, un lieu, une situation donnée. Il n'est pas possible de faire fi de cet ensemble, aller au-delà des possibles du lieu et du moment. La marge d'action de l'individu est donc réelle mais limitée. Cela peut se rapprocher de la distinction qu'effectue Hannah Arendt quand elle évoque notre position d'acteur de l'histoire alors que nous pourrions en être les auteurs. Cette capacité d'action est d'autant plus étroite que selon Elias il faut prendre en compte la multiplicité des acteurs et leurs interdépendances : « il faut rompre avec la pensée sous forme de substances isolées et passer à une réflexion sur des rapports et des fonctions » (p 55). Dans ce cadre, nos actions et nos désirs dépendent dès lors de notre situation sociale et historique. Elias a aussi montré que l'évolution des structures mentales ou psychiques des individus et celles des entités sociales ou politiques (société) que forment ensemble ces individus étaient liées. Ceci est très important pour comprendre comment les individus partageant un même habitus, un « savoir social incorporé », au point de devenir

inconscient, se perçoivent comme faisant partie de groupes auxquels ils s'identifient, lesquels constituent alors une partie de leur identité individuelle et collective. Dès lors, si tant est que cela soit réellement porté politiquement et collectivement, les récentes évolutions législatives en faveur des personnes en situation de handicap, dites inclusives, tendent à favoriser une vraie capacité à vivre et à exister au sens de C Gardou.

Les personnes accueillies à l'ESAT sont pour une partie d'entre elles, en tout cas celles qui ont la capacité de le formuler, en revendication pour faire cesser les stigmatisations dont ils se sentent parfois victimes. Que cela soit dans les transports en commun, lors de rencontres dans certains lieux de droit commun, ils aspirent à être reconnus au même titre que chacun et non comme porteurs de handicap ou comme fous. Une jeune femme a énoncé dernièrement lors d'une réunion du Conseil à la Vie Sociale (elle représentait ses collègues de travail de l'ESAT en présence d'élus, de familles et de professionnels de l'ESAT) : « le handicap c'est trop dur » « il y en a marre de se faire moquer de nous dans les bus » « nous on veut juste être comme tout le monde », venant signifier clairement que malgré les politiques publiques mises en œuvre, il reste du chemin à parcourir avant que l'inclusion soit une réalité pour une grande partie du public accompagné en ESAT en tout cas en termes de ressentis.

Les notions de socialisation, en m'appuyant notamment sur Norbert Elias et d'inclusion, au sens où C Gardou : « *valoriser ses ressources, ses capacités, d'intensité et d'expression variable (...). Il n'est personne qui n'apporte une contribution du moins potentielle, à la culture et qui n'interroge le fonctionnement social.* » permettent de considérer un double mouvement. Les individus impliqués et engagés dans leur activité, en occurrence le travail dans les différents ateliers de l'ESAT, ce qu'ils en font et ce que cela leur procure et la manière dont cela est ressenti et nommé dans le milieu social.